

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
SÉANCE DU 25 JUIN 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_124 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE -
REPRISE DES PROVISIONS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 juin 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 19 juin 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés :

Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Anne GILLET VIES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Marc VENZAL), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL), Thierry DUFOUR (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE), Sylvie FONTANILLES-CRESPO (pouvoir à Martine LASSERRE)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024

N° DEL2024_124 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE - REPRISE DES PROVISIONS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le service de gestion comptable d'Albi a transmis des états de taxes et produits irrécouvrables portant sur les exercices 2018 à 2023 pour les budgets annexes assainissement collectif et eau potable.

Admission de créances en non-valeur

Les sommes qui n'ont pu être recouvrées concernent des titres de recettes pour lesquelles, malgré les poursuites engagées et les relances effectuées, la trésorerie n'a pu obtenir de paiement de la part des tiers (44,98 %), ou encore en raison d'un montant inférieur au seuil de poursuite (8,10 %).

Ces écritures d'annulation sont également nécessaires après les décisions d'effacement de dette prises à la suite de procédures de surendettement et suite aux procédures de liquidation (46,92 %).

Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi demande d'effectuer pour chacun de ces titres un mandat de régularisation sur les budgets concernés.

Sur 3 040 titres à annuler, 1 693 concernent l'assainissement collectif (pour un montant de 50 271,99 € TTC soit 45 701,81 € HT), et 1 347 le budget de l'eau potable (pour un montant total de 59 147,16 € TTC soit 56 063,66 € HT). Sur l'exercice 2023, l'encaissement des factures de redevance (part eau et assainissement) étant réalisé sur le budget annexe de l'eau potable avec un reversement périodique au budget annexe assainissement collectif, 1 524,90 € TTC de recettes liées à l'assainissement sont admises en non valeur sur le budget de l'eau potable. Ces sommes seront remboursées par le budget annexe assainissement collectif.

Pour l'assainissement, ces annulations concernent la perception de la redevance assainissement collectif. Ces recettes non recouvrées au titre de la redevance assainissement représentent 0,13 % du total des montants encaissés sur la même période.

TITRES EMIS ENTRE 2018 ET 2023 POUR LES REDEVANCES 70611 + 706121 EN € HT	ADMISSION EN NON VALEUR REDEVANCE EN € HT	PART
36 433 162,86 €	45 701,81 €	0,13%

Concernant l'eau potable, les recettes non recouvrées concernent la redevance eau potable et représentent 0,20 % du total des montants encaissés sur la même période.

ENCAISSEMENTS REDEVANCES 70111 +701241+70128	ADMISSION EN NON VALEUR EN € HT	PART
27 820 084,20 €	54 599,36 €	0,20%

BUDGET	N° Liste	Années	Nombre de titres	Montant total HT	Montant total TTC
ASS. COLLECTIF	Liste 6552390133	2021	1278	8 125,46 €	8 938,01 €
	Liste 6632870533	2018-2023	415	37 576,35 €	41 333,98 €
	Total assainissement		1 693	45 701,81 €	50 271,99 €
EAU POTABLE	Liste 6560190133	2020-2021	814	7 629,78 €	8 049,42 €
	Liste 6632870533	2020-2023	533	48 433,88 €	51 097,74 €
	Total eau potable		1 347	56 063,66 €	59 147,16 €
TOTAL ENSEMBLE DES BUDGETS			3 040	101 765,47 €	109 419,15 €

Dans 2 740 cas sur 3 040 (soit 90,13 %), les montants dus sont inférieurs à 100 €, ce qui amène le service de gestion comptable d'Albi à ne pas engager de poursuites au-delà des relances réglementaires.

Reprises de provisions

Après étude du passif, des provisions pour contentieux et pour dépréciation des comptes de redevables ont été constituées. Elles ont été remises à jour par arrêté de madame la présidente du 18 décembre 2023 pour intégrer les créances non recouvrées des titres émis avant le 30 septembre 2023.

A l'issue de cet arrêté, le stock de provisions pour dépréciations de comptes était le suivant :

Nature de la provision	Domaine	Budget	Stock de provision au 31/12/2023
Provisions pour dépréciations comptes	Finances	Général	39 147,03 €
	Finances	Transports urbains	5 153,90 €
	Finances	Assainissement collectif	388 112,27 €
	Finances	Assainissement non collectif	2 873,62 €
	Finances	Parking	451,35 €
	Finances	Immobilier économique	3 880,20 €
	Finances	Eau potable	452 777,73 €
	TOTAL PROVISION POUR DEPRECIATIONS		892 396,10 €

Les admissions en non-valeur évoquées au point précédent, doivent faire l'objet d'une reprise de provisions pour un montant total de 101 765,47 € :

BUDGET	Année	Reprise provision HT
Asst collectif	2018	249,01 €
	2019	182,62 €
	2020	1 570,96 €
	2021	29 947,14 €
	2022	13 184,98 €
	2023	567,10 €
	TOTAL	45 701,81 €
Eau	2020	2 166,79 €
	2021	33 936,59 €
	2022	16 460,03 €
	2023	3 500,26 €
	TOTAL	56 063,66 €
Total ensemble des budgets		101 765,47 €

Ces reprises de provisions donneront lieu à l'émission de titres de recettes en section de fonctionnement (compte 78xx) qui permettront de financer les admissions en non valeurs.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur de monsieur le responsable de gestion comptable d'Albi,

VU la délibération n°6/2006 du conseil communautaire du 28 mars 2003 optant pour le régime optionnel des provisions,

VU la décision de la présidente n° DEC2023_0160 du 25 janvier 2023 constituant des provisions pour dépréciations de comptes de redevables,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2024,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE l'admission en non valeur de créances irrécouvrables à hauteur de 101 765,47 € HT soit 109 419,15 € TTC : 45 701,81 € HT pour le budget annexe assainissement collectif (soit 50 271,99 € TTC) et 56 063,66 € HT pour le budget annexe eau potable (soit 59 147,16 € TTC).

DÉCIDE de reprendre une partie des provisions constituées au titre des créances non recouvrées au 31 décembre 2023 : 45 701,81 € HT sur le budget annexe assainissement collectif et 56 063,66 € HT sur le budget annexe eau potable.

DIT QUE les crédits sont prévus sur les différents budgets de l'exercice en cours.

Fait le 25 juin 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry MALLÉ